

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.150

L'An Deux Mille Deux, le 13 novembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

6 NOVEMBRE 2002

6 NOVEMBRE 2002

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Melle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CAU, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Melle ISENDICK, Mme JOLY, M. LIBOUBAN, Mmes MOINET, PELTIER, M. POTENNEC, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. COASSIN représenté par M. BUJARD
M. FAVRE représenté par Melle BARRAUD-DUCHERON
Melle LABEYRIE représentée par M. MOST
M. MERLE représenté par Mme JOLY
M. RAYMOND représenté par Mme DOUMECQ
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER
Melle TURPIN représentée par Mme GRAMMATICO

ABSENTS-EXCUSES : NEANT

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 33

Melle ISENDICK a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : ACQUISITION PAR LA VILLE D'UNE MAQUETTE DE NAVIRE
"LE DON DE DIEU"

VOTE : UNANIMITE

La Ville de ROYAN souhaite acquérir une maquette de navire "Le Don de Dieu" afin de constituer un fonds, dans le cadre du projet de création d'un Musée.

L'achat de cette maquette représente un coût total de 3 048,98 euros TTC, sachant que la Conservation Départementale des Musées peut apporter une aide pour cette acquisition à hauteur de 33 % et que la Communauté d'Agglomération du Pays Royannais peut également participer à hauteur de 33 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur
- APRES en avoir délibéré

D E C I D E

- d'acquérir une maquette de navire "Le Don de Dieu" pour constituer un fonds, dans le cadre du projet de création d'un Musée,
- de solliciter du Département de Charente-Maritime une subvention à hauteur de 33 % au titre de la politique muséale,
- de solliciter de la Communauté d'Agglomération du Pays Royannais une subvention à hauteur de 33 %.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 18 novembre 2002
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS